



grand parent quel son leur droit pour les visites

Par **marietta**, le **19/09/2009** à **13:35**

Bonjour, j'ai 2 filles de 7 et 10 ans ma mère demande un droit de garde pour les vacances et un droit de visite toute la semaine ma fille de 10 ans ne veut pas la voir l'autre veut bien j'aimerais savoir quel sont les droits des grands-parents merci

Par **Marion2**, le **19/09/2009** à **14:33**

Bonjour, Les droits sont avant tout en faveur de l'enfant de non des grands-parents (ART. 371.4 du Code Civil) : Aussi, c'est avant tout l'intérêt de l'enfant qui est pris en compte. *Des motifs graves existent et s'opposent à l'exercice de droit, le Juge peut refuser d'accéder à la requête des ascendants.* C'est le cas, notamment :
• Lorsque les grands-parents sont reconnus inaptes à s'occuper correctement de leurs petits-enfants.
• Lorsque les rapports entre les grands-parents et les petits-enfants sont dangereux pour ces derniers.
• Lorsque les rapports grands-parents – parents sont conflictuels et risquent de perturber l'équilibre psychologique de l'enfant etc...
Il n'y a pas de définition légale des motifs graves empêchant les relations entre les grands-parents et les petits-enfants. Ce sont aux parents, s'opposant à tout contact, de faire la preuve de ces motifs graves. *[citation]*
Cordialement.